



NOM : _____

PRENOM : _____

TELEPHONE : _____

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que je libèrerai l'appartement n° _____ , que j'occupe à l'adresse suivante :

Ma date de départ souhaitée serait le : ____ / ____ / 20____

Je loue également un garage : Je le libèrerai à la même date

Je le libèrerai pour le ____ / ____ / 20____

Je souhaite le conserver

Je demande à bénéficier d'une réduction de préavis pour le motif suivant (voir au dos les motifs prévus par la loi, et joindre obligatoirement un justificatif) :

Important : je vous indique ci-dessous ma nouvelle adresse :

Vous remerciant de la prise en compte de ma demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à _____, le ____ / ____ / 20____

Signature du (ou des) locataire(s)

Attention : la signature de l'ensemble des titulaires du contrat de bail qui quittent le logement est indispensable.

--	--

POUR VOTRE INFORMATION

Le formulaire au recto du présent document vous permet de signaler votre prochain départ du logement HABITAT 25 que vous occupez.

Voici quelques éléments importants à connaître pour faciliter vos démarches :

- Le délai de préavis à respecter pour votre logement est par principe de trois mois, ce qui signifie que le formulaire est à remplir au plus tard trois mois avant votre départ effectif.
- La loi prévoit différents cas de réduction de la durée du préavis. Ce dernier est ramené :
 - o A un mois en cas :
 - D'obtention d'un premier emploi, mutation professionnelle, perte d'emploi, nouvel emploi suite à une perte d'emploi
 - De bénéfice du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation adulte handicapé (AAH)
 - D'état de santé justifiant l'obtention d'un nouveau logement, suivant avis médical
 - o A deux mois en cas d'obtention d'un logement conventionné auprès d'un autre organisme de logement social.
- **Si vous pensez pouvoir prétendre à une réduction de votre préavis dans l'un des cas cités ci-dessus, vous devez joindre un justificatif à votre formulaire de demande de congé** (document émanant de votre employeur, notification de droits, certificat médical, courrier d'attribution d'un logement, etc.). **A défaut, c'est le préavis de trois mois qui sera appliqué, sans possibilité de modification ultérieure.**
- Le délai de préavis pour un garage est d'un mois. La réduction de ce délai n'est pas possible.
- Vous êtes redevable de votre loyer et des charges locatives jusqu'à la fin du préavis, même si vous quittez le logement avant cette échéance. Cependant, si vous quittez votre logement avant la fin du préavis et si HABITAT 25 le reloue rapidement, vous n'aurez à régler le loyer et les charges que jusqu'à la date d'entrée du nouveau locataire.
- La restitution des clés de votre logement se fait durant un rendez-vous d'état des lieux de sortie. Afin de permettre une bonne organisation de cette rencontre, merci de prendre contact dans les meilleurs délais avec votre correspondant habituel. Nous vous rappelons également qu'une visite conseil peut être organisée, afin d'éviter lors de l'état des lieux de sortie la facturation de travaux que vous auriez pu entreprendre vous-même.